



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 12 octobre 2010, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 10**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2010;

1.3.- Location d'un compteur postal;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Adoption du règlement numéro 747 déléguant aux directeurs de services le pouvoir d'autoriser les dépenses pour et au nom de la Ville de

RÉSOLUTION
2010-10-477



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Malartic;

- 2.2.- Modification au règlement numéro 735 autorisant des travaux de construction pour l'aménagement d'un parc industriel et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 006 707 \$;
- 2.3.- Modification au règlement numéro 741 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase 2010 et des rues Fournière et des Érables et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 516 567 \$
- 3.0.- **URBANISME**
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
 - 5.1.- Modification à la structure du Service des loisirs;
 - 5.1.1.- Modification aux commissions;
 - 5.1.2.- Modification du poste de la coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture;
 - 5.1.3.- Création d'un poste de coordonnateur aux loisirs et tourisme;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1.- Vente du camion MACK 1987 à Excavation Val-d'Or ;
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
 - 7.1.- Approbation du plan de l'aménagement du parc de la rue de la Paix;
 - 7.2.- Suivi plan d'intervention;
- 8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**
- 9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
 - 9.1.- Dépôt du compte rendu du 29 septembre du Comité environnemental;
- 10.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
 - 10.1.- Demande d'aide financière : Place aux jeunes MRC Vallée-de-l'Or;
 - 10.2.- Demande d'aide financière : Promotion viens chez nous pour Noël;
- 11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 11.1.- La Guignolée;
 - 11.2.- Demande à l'Union des municipalités du Québec;
- 12.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2010-10-478

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2010**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2010, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-10-479

1.3.- **Location d'un compteur postal**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LOUER un système postal IS420 pour un terme de 60 mois pour un montant de 95,54 \$ par mois;

DE DONNER en échange avec quittance le compteur postal actuel;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-10-480

2.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

2.1.- **Adoption du règlement numéro 747 déléguant aux directeurs de services le pouvoir d'autoriser les dépenses pour et au nom de la Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement 747 déléguant aux directeurs de services le pouvoir d'autoriser les dépenses pour et au nom de la Ville de Malartic, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-10-481

2.2.- **Modification au règlement numéro 735 autorisant des travaux de construction pour l'aménagement d'un parc industriel et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 006 707 \$**

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du Conseil est requise pour le modifier;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

QUE l'article 7 du règlement 735 soit remplacé par le suivant :

**ARTICLE 7 - AFFECTATION DE CONTRIBUTION OU DE
SUBVENTION RÉDUCTION DE L'EMPRUNT**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-10-482

2.3.- Modification au règlement numéro 741 autorisant des travaux de construction pour la réfection de ruelles phase 2010 et des rues Fournière et des Érables et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 516 567 \$

CONSIDÉRANT QUE le terme de remboursement décrété au règlement en titre est supérieur à la période de versement de la subvention, une résolution du Conseil est requise pour le modifier;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'article 7 du règlement 741 soit remplacé par le suivant :

**ARTICLE 7 - AFFECTATION DE CONTRIBUTION OU DE
SUBVENTION RÉDUCTION DE L'EMPRUNT**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement.

Adoptée.

3.0.- URBANISME

4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.0.- LOISIRS ET CULTURE



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2010-10-483

5.1.- **Modification à la structure du Service des loisirs**

5.1.1.- **Modification aux commissions**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ANNULER toutes les commissions créées par la Ville de Malartic le 14 décembre 2009 par la résolution 2009-12-548;

DE CRÉER les commissions suivantes :

- Commission des loisirs et du tourisme;
- Commission de la culture et de la qualité de vie du citoyen ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-10-484

5.1.2.- **Modification du poste de la coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut développer les loisirs et le tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les présidents des commissions ainsi que le maire et la directrice générale recommandent la division du poste de coordonnateur dans le département du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation a été présentée à la coordonnatrice et que celle-ci l'accepte;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux départements seront maintenant :

- Service des loisirs et du tourisme;
- Service de la culture et de la qualité de vie du citoyen

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER le titre du poste de madame Suzanne Girard pour coordonnatrice au Service de la culture, de la qualité de vie du citoyen. Gérante du Camping régional de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-10-485

5.1.3.- **Création d'un poste de coordonnateur aux loisirs et tourisme**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CRÉER un poste de coordonnateur au Service des loisirs et du tourisme et de procéder à l'affichage du poste;

QUE ce poste soit régi par la politique des cadres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Adoptée.

6.0.- TRAVAUX PUBLICS

6.1.- Vente du camion MACK 1987 à Excavation Val-d'Or

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un camion usagé, la vente sera faite sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE le camion MACK 1987 à l'entreprise Excavation Val-d'Or pour un montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables et cette vente est faite sans garantie légale, et à ses risques et périls ;

Adoptée.

7.0.- SERVICE TECHNIQUE

7.1.- Approbation du plan de l'aménagement du parc de la rue de la Paix

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan de l'aménagement du parc de la rue de la Paix, tel que présenté;

Adoptée.

7.2.- Suivi plan d'intervention

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de déclarer vétuste les conduites telles que détaillées dans le tableau joint à la présente résolution;

Adoptée.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Dépôt du compte rendu du 29 septembre du Comité environnemental

Dépôt à titre d'information.

10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

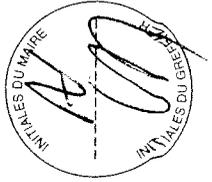
10.1.- Demande d'aide financière : Place aux jeunes MRC Vallée-de-l'Or

RÉSOLUTION
2010-10-486

RÉSOLUTION
2010-10-487

RÉSOLUTION
2010-10-488

RÉSOLUTION
2010-10-489



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER la somme de 250 \$ à Place aux jeunes MRC de La Vallée-de-l'Or;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-10-490**

Demande d'aide financière : Promotion viens chez nous pour Noël

CONSIDÉRANT QUE le P'tit journal de Malartic a adressé une demande d'aide financière pour la promotion de Noël;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER un montant de 500 \$ au P'tit Journal de Malartic pour la promotion de Noël 2010;

Adoptée.

11.0.-

AFFAIRES NOUVELLES

11.1.-

La Guignolée

**RÉSOLUTION
2010-10-491**

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb organisent la guignolée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PERMETTRE aux Chevaliers de Colomb de se servir d'un endroit déterminé au garage municipal pour l'entreposage des bouteilles pour la guignolée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-10-492**

Demande à l'Union des municipalités du Québec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à l'Union des municipalités du Québec de faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin que les programmes de subvention pour les infrastructures soient renouvelés et bonifiés pour les années 2011 et suivantes;

Adoptée.

12.0.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

13.0

PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2010-10-493

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Les questions ont toutes été répondues.

14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

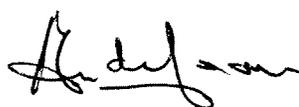
L'ordre du jour étant épuisé à 20h45

IL EST PROPOSÉ par M. Jude Boucher

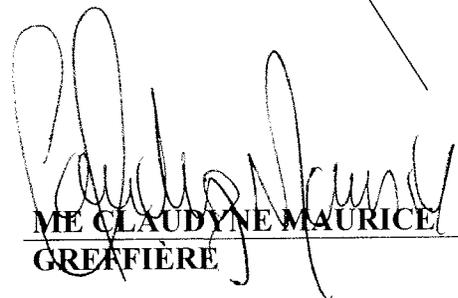
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.



ANDRÉ VEZEAU
MAIRE



ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE